



**CONFERENCE GLOBALE SUR LES REGLES D'ORIGINE-OMD**  
**Les 3 et 4 Mai 2017 Addis Abeba**

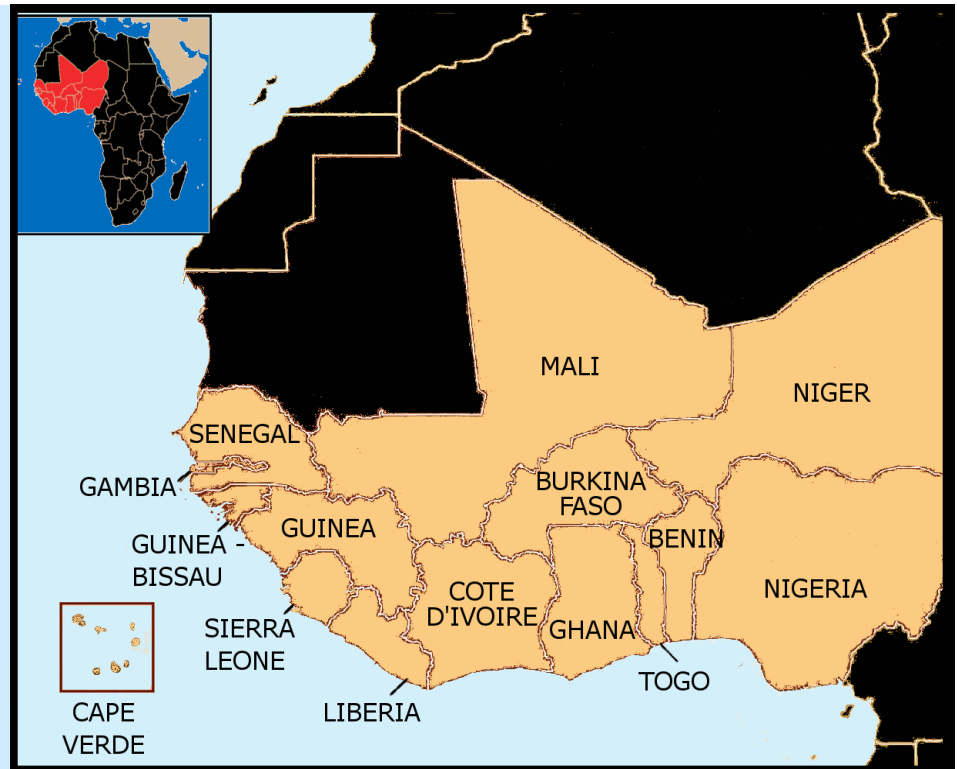
**LE RÔLE DES REGLES D'ORIGINE**  
**DANS LE PROCESSUS**  
**D'INTEGRATION REGIONALE EN**  
**AFRIQUE DE L'OUEST-CEDEAO**



## ECOWAS COMMUNITY RULES OF ORIGIN

# INTRODUCTION

### LES PAYS DE LA CEDEAO





## ECOWAS COMMUNITY RULES OF ORIGIN

### INTRODUCTION (suite)

- ✓ L'intégration régionale dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est actuellement dans sa phase de réalisation de son union douanière après la mise en place de sa zone de libre échange et la libre circulation de ses citoyens
- ✓ La libre circulation des produits a commencé dans la CEDEAO dès 1979 avec les produits du cru , puis en 1990, elle a été étendue aux produits industriels
- ✓ Le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE) est l'instrument utilisé pour atteindre une zone de libre échange (ZLE) effective. Il est un ensemble de textes juridique régissant la mise en oeuvre de la ZLE dont les règles d'origine.



## ECOWAS COMMUNITY RULES OF ORIGIN

### CRITÈRES D'ORIGINE DES PRODUITS DE LA COMMUNAUTÉ

- ✓ Le Protocole A/P1/1/03 du 31 Janvier 2003 relative à la définition de la notion de produit originaire des Etats membres de la CEDEAO, est le protocole qui établit les règles d'origine de la région Ouest Africaine
  
- ✓ Les règles d'origine de la CEDEAO sont générales, elles se définissent comme ci après:
  - ✓ Les produits entièrement obtenus dans les États membres
  - ✓ Les produits non entièrement obtenus mais suffisamment ouvrés ou transformés dans les États membres. Ces produits peuvent être considérés comme d'origine CEDEAO si:
    - ✓ les matières premières utilisées sont classées dans **une position tarifaire** différente de celle du produit fini ;
    - ✓ Les matières premières utilisées ont reçu une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix de revient ex usine hors taxes de ces produits



## ECOWAS COMMUNITY RULES OF ORIGIN

# L'impact des règles d'origine sur l'intégration régionale Ouest Africain

- elles ont permis de limiter l'application des préférences aux producteurs ouest africains qui y sont réellement éligibles et rendre effectif la libre circulation des produits d'origine CEDEAO.
- Elles ont permis d'assurer la mise en commun des ressources et l'élargissement du marché régional grâce à la coopération régionale
- Elles ont permis de développer le secteur industriel en attirant les investisseurs dans la région Ouest Africaine
- Elles ont permis de renforcer le processus d'intégration à travers la promotion des échanges intra communautaire et l'accroissement de la compétitivité économique régionale



## ECOWAS COMMUNITY RULES OF ORIGIN

# Les défis de l'intégration régionale Ouest africaine

- L'existence actuellement de deux zones de libre échange (CEDEAO/UEMOA) dans le même espace régional
- L'interêt national qui prime sur l'interêt regional
- L'existence des barrières non tarifaires
- Les tracasseries au quotidien



## ECOWAS COMMUNITY RULES OF ORIGIN

### Vision

- Faciliter la libre circulation des produits d'origine CEDEAO
- Rendre effective la zone de libre echange:
  - Alléger la procedure de demande d'agrément (remplissage des dossiers de demande d'agrément et opter pour différents moyens de preuve de l'origine)
  - Eliminer les tracasseries et les barrières non tarifaires
  - Réduire le temps de dédouanement
- Mettre en place un Tarif Exterieur Commun (TEC) fort
- Renforcer les relations de confiance entre les admistrations douanières



## ECOWAS COMMUNITY RULES OF ORIGIN

**MERCI!**